



Genève, le 8 février 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et des Services industriels de Genève (SIG)

32 millions pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments en 2018

Pour la deuxième année consécutive, le montant alloué aux propriétaires, particuliers, entreprises et collectivités souhaitant améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments augmente de manière substantielle.

Pas moins de 32 millions de francs seront disponibles en 2018 pour inciter les économies d'énergie et les énergies renouvelables au sein du parc immobilier genevois. Ce montant provient majoritairement des recettes de la taxe sur le CO₂. En 2017, 25 millions de francs ont été attribués. Les dossiers sont à déposer jusqu'au 31 décembre 2018 sur la plateforme www.genergie2050.ch, qui fournit aussi un accompagnement personnalisé.

Un montant conséquent au service de la transition énergétique

En 2018, 32 millions de francs seront débloqués sur des fonds de la Confédération, du canton et de SIG-éco21 pour favoriser les rénovations et optimisations énergétiques des bâtiments. Ce soutien est alloué tant sur les actions portant sur la thermique que l'électricité. Les nouvelles constructions ne sont pas oubliées puisque tout bâtiment neuf visant l'excellence énergétique (Minergie P ou THPE) est également soutenu financièrement.

Des subventions variées

Le canton de Genève et SIG-éco21 encouragent l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables dans le parc bâti. Les candidats aux subventions peuvent prétendre à une aide financière pour les mesures suivantes:

- Rénovations complètes Minergie ou certificat CECB®;
- Isolation thermique du toit et de la façade;
- Installations solaires thermiques;
- Pompes à chaleur;
- Audits énergétiques CECB®Plus (rénovation globale avec certificat Minergie ou rénovation par étapes pour une amélioration de l'étiquette énergétique);
- Nouvelles constructions Minergie P ou THPE;
- Projets stratégiques avec, notamment, le bois-énergie et les réseaux ;
- Accompagnements SIG-éco21 pour les propriétaires, entreprises et collectivités.

Dans tous les cas (rénovation ou construction), la demande de subvention doit impérativement être déposée durant l'année 2018 et avant le démarrage du chantier. Les

propriétaires disposent ensuite d'un délai de deux ans pour accomplir leurs travaux.

Le programme Bâtiments de la Confédération et des cantons a connu un grand succès en 2017. En effet la totalité des 25 millions de francs dédiée à l'efficacité énergétique des bâtiments a été attribuée. Pas moins de 823 demandes ont été enregistrées. Parmi ces chiffres, les rénovations Minergie ont représenté 38% de la somme totale. La rénovation du Palais des Nations a été l'un des principaux projets qui a bénéficié de ces subventions. De son côté, SIG-éco21 a soutenu plus de 1000 projets d'efficacité énergétique en 2017.

Une opération gagnante

L'assainissement d'un bien immobilier permet de préserver et souvent d'augmenter la valeur d'un bâtiment. L'autre avantage d'un bâtiment correctement isolé et bien chauffé réside dans le confort accru qu'il procure à ses utilisateurs. La réduction de la consommation énergétique et le recours à des énergies renouvelables indigènes garantissent également une plus grande indépendance et, à terme, des économies financières. Les travaux d'assainissement énergétique sont enfin intéressants d'un point de vue fiscal, puisque déductibles du revenu imposable.

Pour déposer vos dossiers ou bénéficier d'un accompagnement personnalisé, rendez-vous sur la plateforme www.genergie2050.ch.

Info-Service : 022 546 76 00

Pour tout complément d'information :

- **Etat de Genève** : Mme Rafaèle Gross-Barras, chargée de communication, DALE, T +41 (0)22 327 94 24 ou +41 (0)76 313 01 254 ;
- **SIG** : Mme Anne-Claude Steiner Mello, relations publiques, T +41 (0)79 629 41 66.